

24 décembre 2011

Réaction de KBC et de la Banque Diamantaire Anversoise à la plainte de Lazare Kaplan International

KBC et la Banque Diamantaire Anversoise (BDA) souhaitent réagir aux articles parus récemment dans la presse / à la plainte déposée par la compagnie diamantaire américaine Lazare Kaplan International Inc. (LKI) contre KBC et la BDA. KBC et ADB sont d'opinion que la plainte est non fondée.

Le litige porte sur un procès au Tribunal de commerce d'Anvers concernant un contrat de crédit entre LKI et la BDA, résilié en 2009 par la BDA conformément aux obligations contractuelles et à la réglementation en vigueur.

Par principe, KBC et la BDA ne divulguent pas d'informations sur des dossiers spécifiques de la clientèle, afin de respecter le devoir de discrétion bancaire. KBC et la BDA soulignent que toutes les procédures et mesures habituelles ont été respectées dans l'affaire LKI.

KBC et la BDA déplorent la démarche de LKI et prendront toutes les mesures nécessaires afin de défendre leurs droits et les intérêts de leurs parties prenantes.

KBC et la BDA s'abstiendront aujourd'hui de tout commentaire public concernant cette affaire, afin de ne pas perturber la procédure juridique.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group